

REGLEMENT COMPLET DU JEU

Opération JEU CONCOURS ADESIDEES

Article 1 : La société ADESIDEES, ci-après " l'Organisateur ", SARL de nationalité française au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est situé 106 ter, rue Olivier de Serres – 75 015 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 491 041 083 000 16, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du 15 septembre 2008 au 30 septembre 2008 (ci-après, le " Jeu ").

Le Jeu, et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Article 2 : Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices gestionnaires, de contrôle et sous-traitantes et de leur famille proche (en ligne directe).

Article 3 : la communication sur le jeu sera effectuée via le magazine papier CB NEWS du 22 septembre 2008.

Article 4 : Le participant doit adresser par mail ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, société si en poste, fonction, email, téléphone), ainsi que la réponse à la question : Quel nom donnerez-vous à l'animal sorti de l'œuf apparaissant sur la publicité dans le magazine CB NEWS du 22 septembre 2008 par email à l'adresse jeu@adesidees.com ou sur papier libre à adresser à l'adresse de l'organisateur AdesIDEES - Jeu CB NEWS - 106 ter, rue Olivier de Serres – Bâtiment D 75015 Paris. Les inscriptions permettront aux participants de participer au concours final désignant le gagnant, le 1^{er} octobre.

Article 5 : Le jeu est limité à une seule participation par personne (même nom, même adresse).Toute participation illisible, raturée ou non conforme aux modalités du jeu sera considéré comme nulle.

Article 6 : Un vote sera effectué par le jury le 1^{er} Octobre 2008 par 5 personnes des bulletins de participation conformes et déposés reçus par tout moyen avant cette date, pour déterminer le gagnant qui sera prévenu par e-mail expédié par l'organisateur et disposera de 15 jours pour confirmer son accord de recevoir son lot afin qu'il lui soit expédié. Le critère de désignation du gagnant est la créativité.

Le jury sera composé de :

1. Eric BACHELLEREAU, DGRH THOMSON,
2. Philippe CHALMEL, Chef de la division RH de l'Etat Major des Armées
3. Dardo de VECCHI, Professeur EUROMED
4. Régis LOZET, DRH LA POSTE
5. Jean Bernard FURET, Directeur Artistique ADESIDEES

Le nom retenu pourra être diffusé sur tout support papier ou numérique en relation avec le jeu et la désignation du gagnant. Le participant déclare renoncer à tout droit d'auteur ou redevance pour l'utilisation de ce nom, au-delà du gain remporté.

Article 7 : Il est mis en jeu par l'organisateur 1 lot d'une valeur commerciale unitaire de 500 € TTC : un week end pour 2 personnes avec petit déjeuner dans un hôtel du groupe Lucien Barrière(Hôtel Hermitage à La Baule ou autre selon disponibilité).

Dans tous les cas, la dotation ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La dotation non réclamée dans le cadre de cette opération sera, au choix de l'organisateur, attribuée dans le cadre d'une autre opération promotionnelle ou bien adressée à une association caritative.

Article 8 : La participation au jeu est gratuite. Les frais de communication téléphonique (connexion Internet au site à l'exception des connexions haut débit ne faisant pas l'objet de facturation spécifique de communications) engagés pour participer au jeu seront remboursés, sur simple demande écrite (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur) adressée à :

AdesIDEES - Jeu CB NEWS - 106 ter, rue Olivier de Serres – Bâtiment D 75015 Paris

Pour les participants ayant transmis leur participation par courrier, il sera remboursé un affranchissement sur la base du tarif lent de la Poste sur simple demande écrite à l'adresse de l'organisateur :

AdesIDEES
Jeu CB NEWS
106 ter, rue Olivier de Serres – Bâtiment D
75015 Paris

Article 9 : La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Article 10 : Tous les bulletins de participation / inscriptions au jeu concours seront détruits par l'organisateur à l'issue du tirage au sort désignant le gagnant.

Article 11 :

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé via DEPOTJEUX.COM en la SCP LACHKAR GOUGUET, huissiers de justice à Paris, 156 rue Montmartre 75002.

Le règlement du jeu pourra être demandé à l'adresse de l'Organisateur :

AdesIDEES
Jeu CB NEWS
106 ter, rue Olivier de Serres – Bâtiment D
75015 Paris

Le règlement sera également consultable pendant la période du jeu sur le site www.depotjeux.com

ARTICLE 12 : Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant dont REGUS SAS, société organisatrice, est seule destinataire, en écrivant à l'adresse du jeu.

Règlement déposé via [dépotjeux.com](http://depotjeux.com) auprès de la SCP LACHKAR GOUGUET, Paris 75002